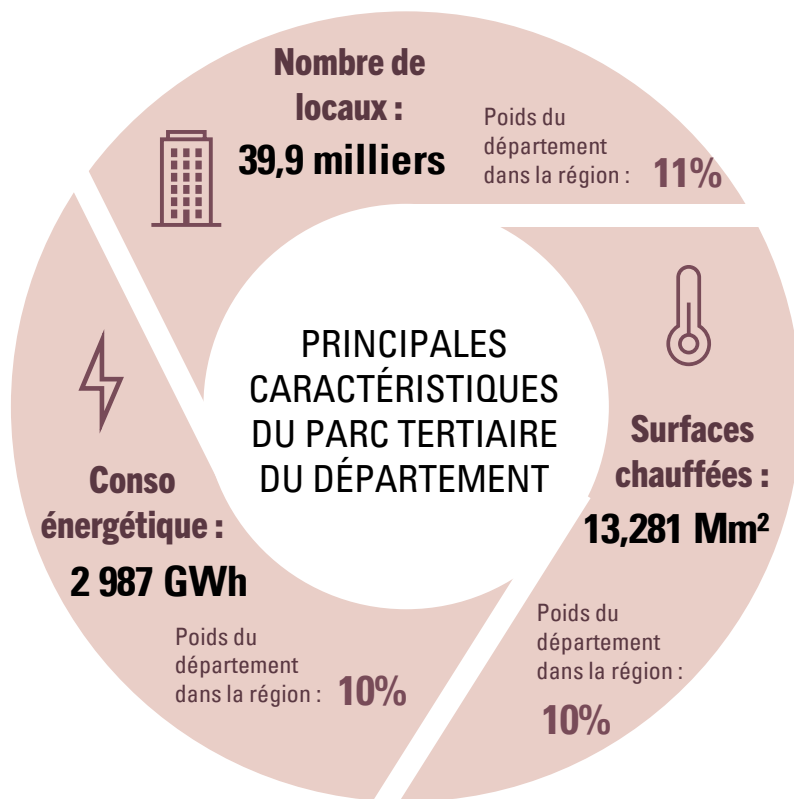


Connaissance et stratégie de rénovation du parc tertiaire d’Auvergne-Rhône-Alpes

Caractéristiques du parc départemental

La Haute-Savoie

Ce qu'il faut retenir dans la Haute-Savoie



La Haute-Savoie correspond au 3^{ème} plus grand parc tertiaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, après le Rhône et l'Isère.

La branche d'activité Cafés-hôtels-restaurants a un poids important : 11% des surfaces chauffées et 15% de la consommation énergétique (contre 6% et 9% au niveau régional).

Les Bureaux administration et les Commerces demeurent toutefois les branches les plus consommatrices, comme au niveau régional (24% et 23%). L'Enseignement-recherche est en revanche sous-représenté (13% versus 16%).

Par ailleurs, comme en Savoie, le parc est moins ancien qu'en moyenne : la part de locaux datant d'avant 1974 représentant 35% des surfaces et 41% de la consommation énergétique (versus 43% et 50% en moyenne).

Le secteur public cumule une faible part des surfaces chauffées et de la consommation énergétique (23% et 19%, taux les plus bas parmi les 12 départements).

Parmi les locaux assujettis, les branches concentrant le plus de consommation et de surfaces chauffées sur un nombre restreint de locaux sont les branches Enseignement-recherche publique, Bureaux-administration publics, Cafés-hôtels-restaurants privés (<600 locaux chacune). Commerces privés et Bureaux-administration privés sont également des potentiels foyers d'économie d'énergie mais un effort important de ciblage doit être réalisé (≈1900 locaux chacun).

Rappel du contexte :

La CERC AURA a été mandatée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ademe Auvergne-Rhône-Alpes pour caractériser le parc tertiaire régional, en termes de surfaces, de consommation, de type d'activité des occupants. Ce document présente une synthèse des principaux indicateurs à l'échelle départementale.

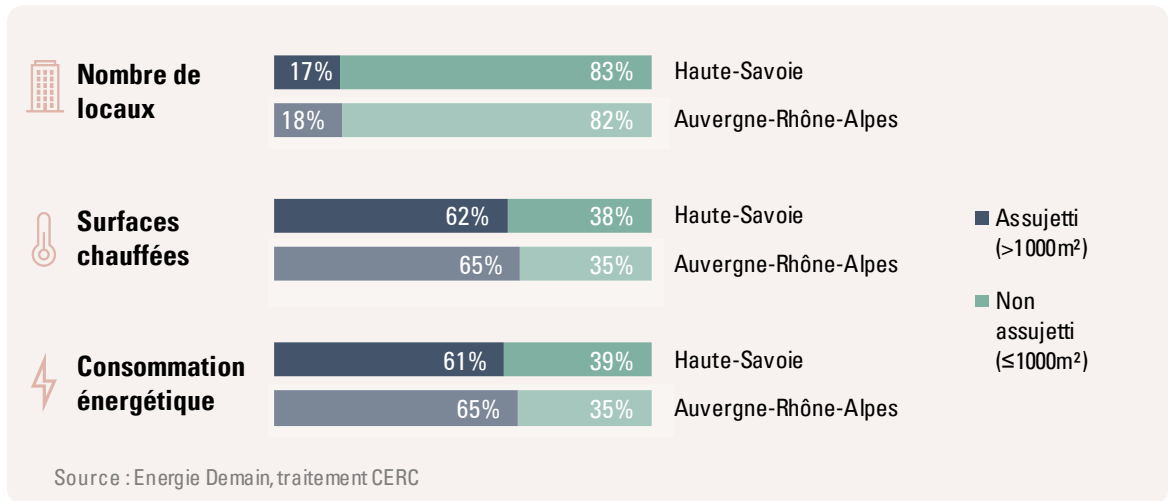
Vous retrouverez les analyses régionales dans le

livrable « Parc tertiaire AURA - Connaissance et stratégie de rénovation du parc tertiaire » : [Télécharger](#).

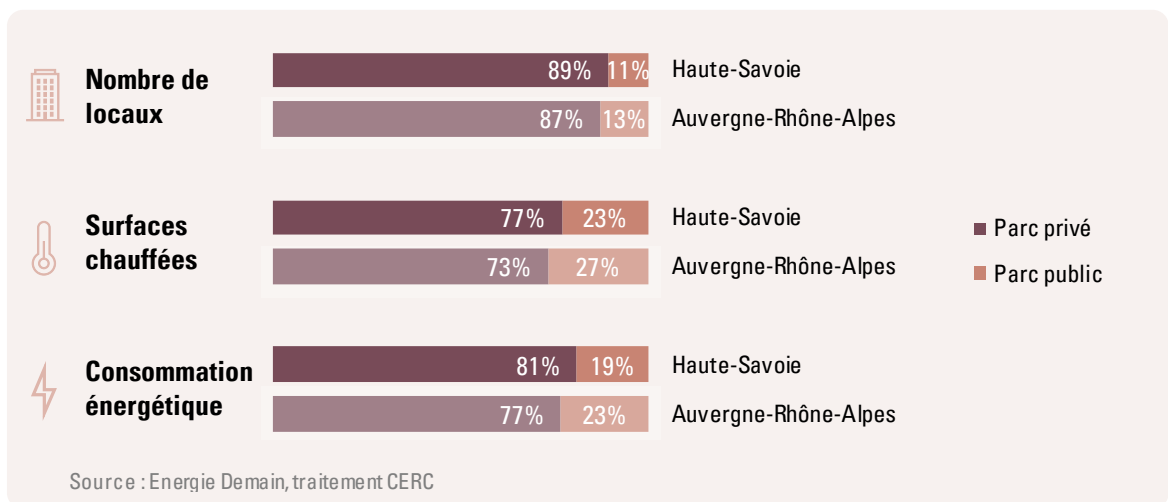
Ces documents sont accompagnés du livrable méthodologique « Parc tertiaire AURA - Analyse méthodologique des bases » apportant les informations nécessaires sur la méthodologie ayant permis d'aboutir à cette caractérisation.

Répartition ...

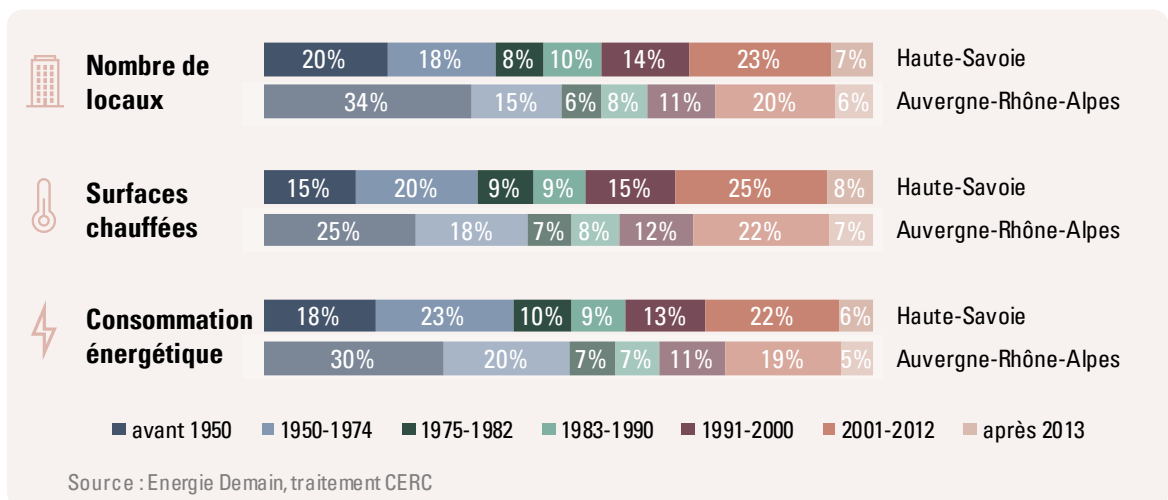
Selon l'assujettissement



Par secteur

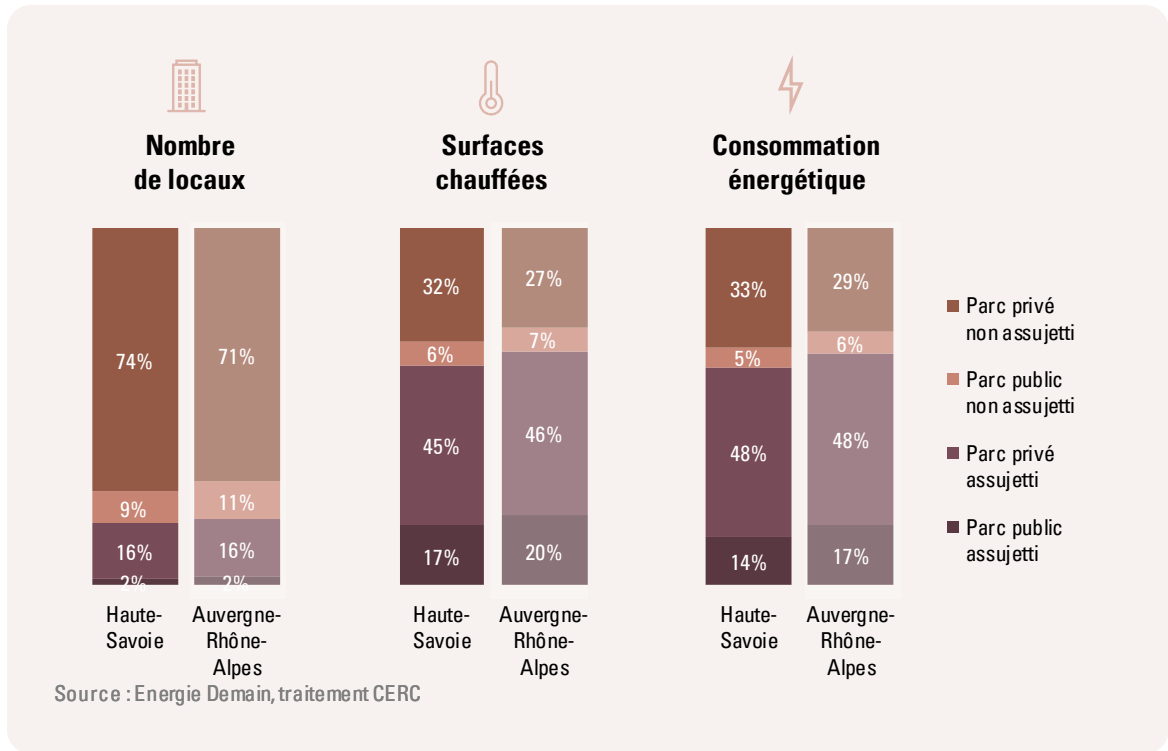


Par période de construction

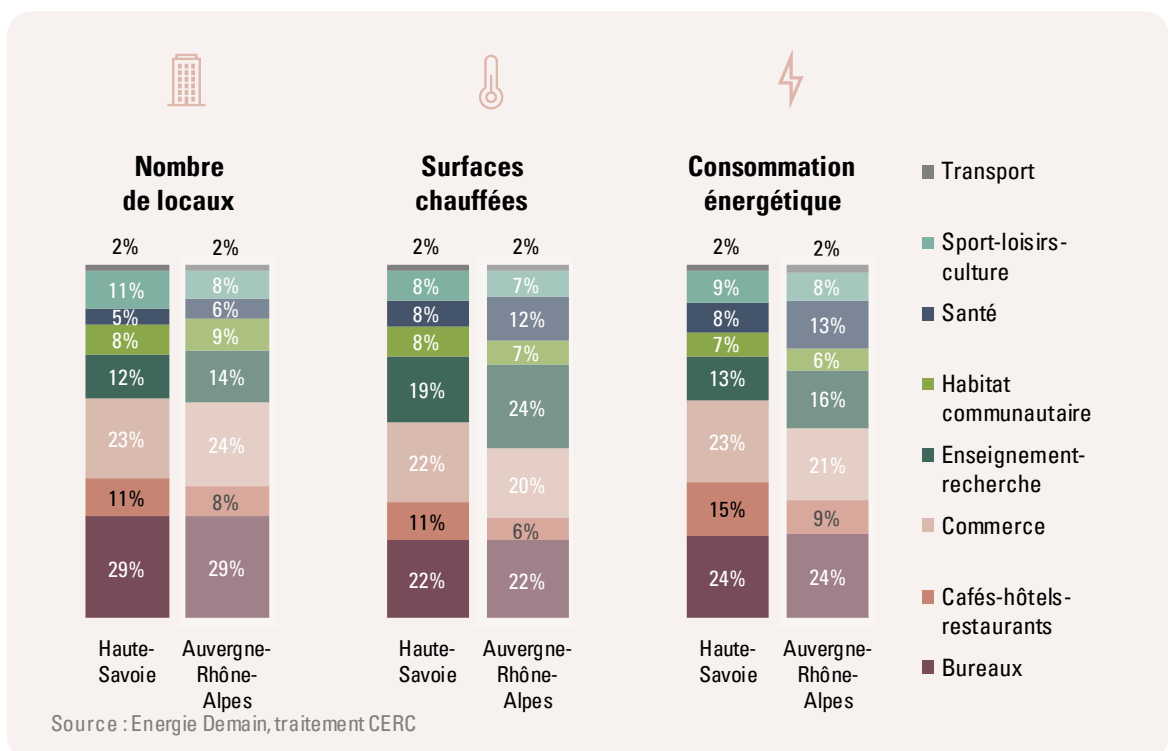


Répartition ...

Par secteur et assujettissement



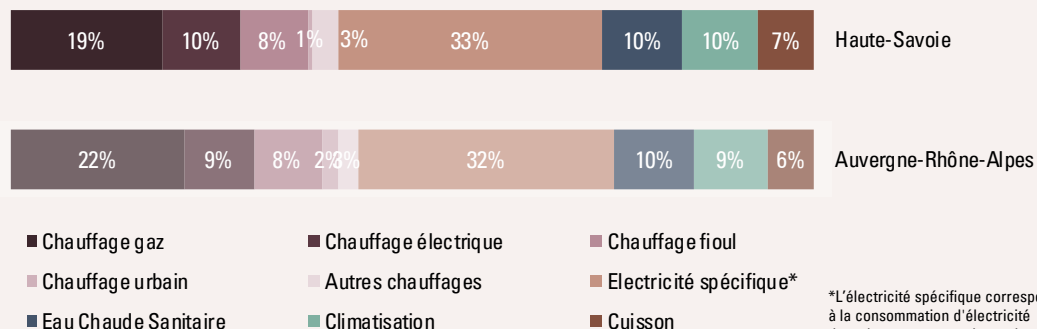
Par branche



Répartition de la consommation énergétique du parc...



Par type d'usage : énergie détaillée sur le chauffage

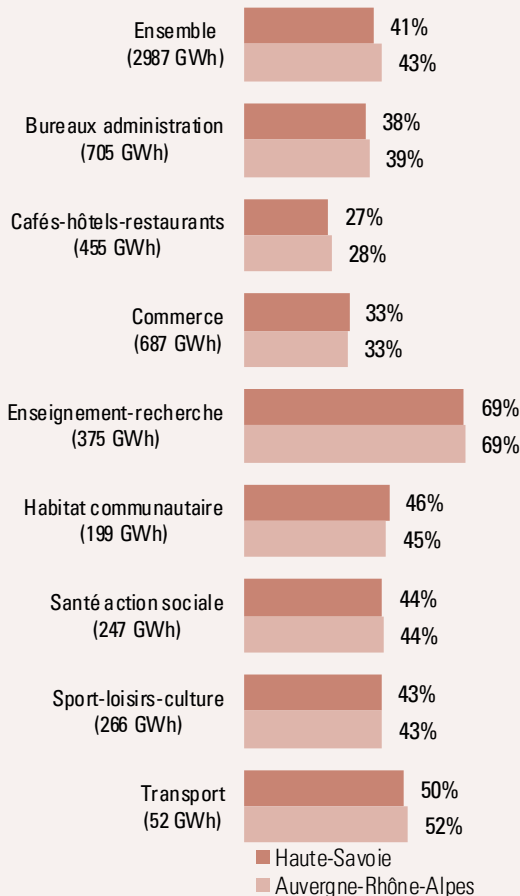


Source : Energie Demain, traitement CERC

*L'électricité spécifique correspond à la consommation d'électricité dans des usages pour lesquels elle ne pourrait être remplacée par aucune autre source d'énergie (éclairage, électroménager, électronique...)



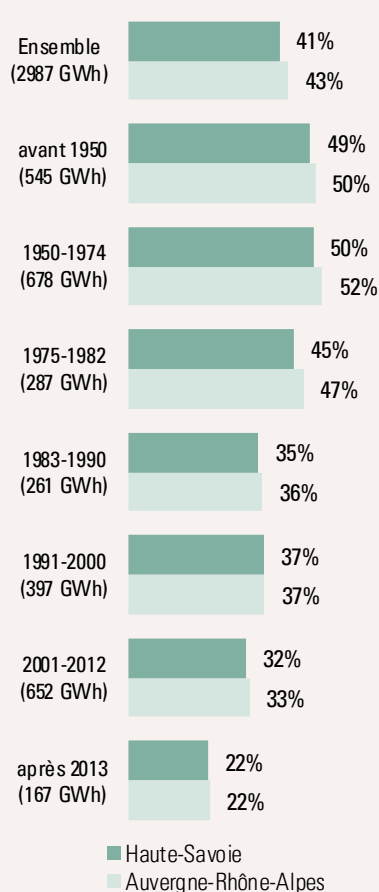
Poids du chauffage dans la consommation par branche



Source : Energie Demain, traitement CERC



Poids du chauffage par période de construction



Source : Energie Demain, traitement CERC



Répartition du parc public par branche

Parc public assujetti

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux

Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux



Nombre de locaux : **0,7 milliers** **2%**



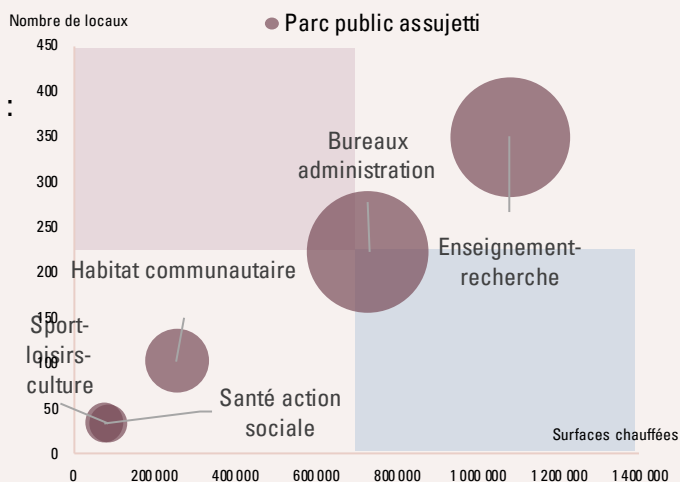
Surfaces chauffées : **2,220 Mm²** **17%**



Consommation énergétique : **409 GWh** **14%**

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité



Source : Energie Demain, traitement CERC

Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Parc public non assujetti



Nombre de locaux : **3,5 milliers** **9%**



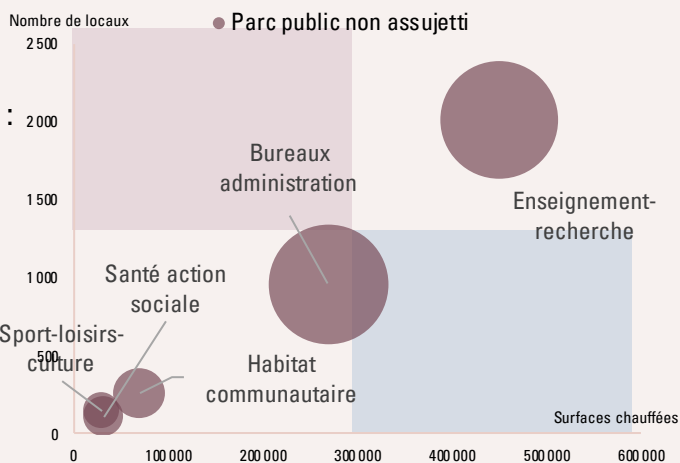
Surfaces chauffées : **0,850 Mm²** **6%**



Consommation énergétique : **159 GWh** **5%**

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité



Source : Energie Demain, traitement CERC

Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Note de lecture :

Ces graphiques présentent la répartition des branches d'activité en surfaces chauffées (axe x) et en nombre de locaux (y). La taille des bulles est proportionnelle à la consommation énergétique.

En haut : le parc public assujetti au décret tertiaire (surfaces >1000m²). En bas ; le parc public non assujetti (≤1000 m²).

Les points en haut à droite indiquent une branche d'activité représentant beaucoup de surfaces et de locaux ; les points en bas à gauche, peu de surfaces et peu locaux. Les branches d'activité <25 bâtiments et/ou représentant moins de 5 000 m² ne sont pas représentées. Les échelles sont différentes entre chaque graphique.

Répartition du parc privé par branche

Parc privé assujetti

Surfaces moins importantes dispersées sur un grand nombre de locaux (rose) / Surfaces importantes concentrées sur un nombre restreint de locaux (bleu)



Nombre de locaux : **6,2 milliers** **16%**



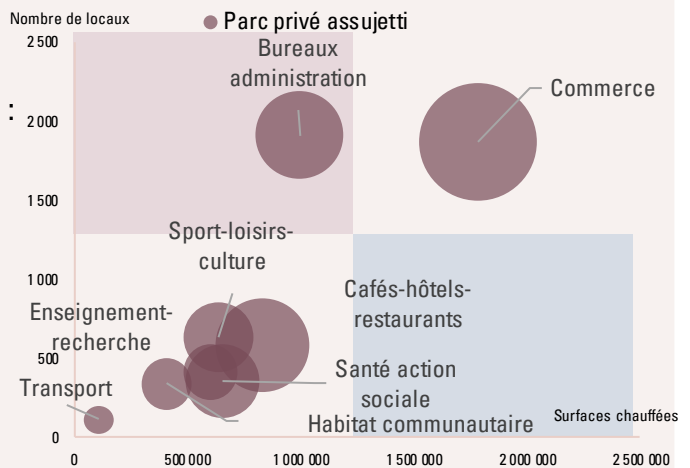
Surfaces chauffées : **5,994 Mm²** **45%**



Consommation énergétique : **1 420 GWh** **48%**

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité



Source : Energie Demain, traitement CERC
Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Parc privé non assujetti



Nombre de locaux : **29,5 milliers** **74%**



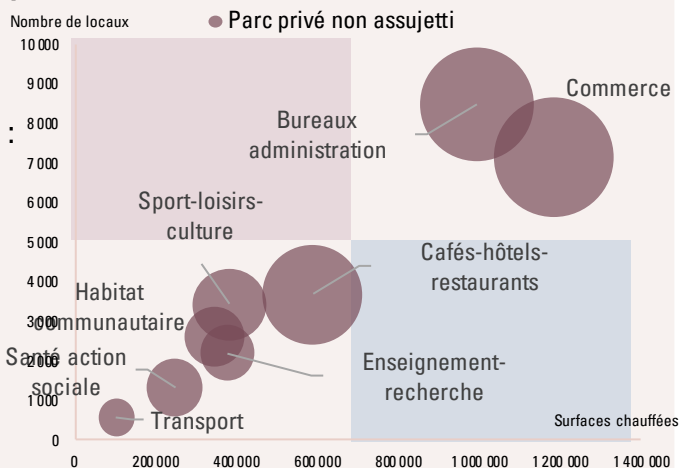
Surfaces chauffées : **4,218 Mm²** **32%**



Consommation énergétique : **998 GWh** **33%**

Poids dans le parc tertiaire départemental :

Répartition de la surface chauffée et du nombre de locaux par branche d'activité



Source : Energie Demain, traitement CERC
Taille de la bulle proportionnelle à la consommation énergétique

Note de lecture :

Ces graphiques présentent la répartition des branches d'activité en surfaces chauffées (axe x) et en nombre de locaux (y). La taille des bulles est proportionnelle à la consommation énergétique.

En haut : le parc privé assujetti au décret tertiaire (surfaces >1000m²). En bas ; le parc privé non assujetti (≤1000 m²).

Les points en haut à droite indiquent une branche d'activité représentant beaucoup de surfaces et de locaux ; les points en bas à gauche, peu de surfaces et peu locaux. Les branches d'activité <25 bâtiments et/ou représentant moins de 5 000 m² ne sont pas représentées. Les échelles sont différentes entre chaque graphique.

Détails de la répartition par branche selon le secteur et l'assujettissement

	Nombre de locaux			Surfaces chauffées		
	Département		Région	Département		Région
Au sein du parc public assujetti	700 locaux			2,220 Mm²		
Bureaux administration (167 GWh)	200	30%	27%	730 000	33% ●	27%
Cafés-hôtels-restaurants (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	0%
Commerce (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	0%
Enseignement-recherche (162 GWh)	300	47%	47%	1 080 000	49%	48%
Habitat communautaire (46 GWh)	100	14%	15%	250 000	11%	12%
Santé action sociale (18 GWh)	<100	4% ●	8%	70 000	3% ●	10%
Sport-loisirs-culture (16 GWh)	<100	4%	3%	80 000	4%	3%
Transport (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	1%
Au sein du parc public non assujetti	3 500 locaux			0,850 Mm²		
Bureaux administration (67 GWh)	1000	27% ●	33%	270 000	32%	35%
Cafés-hôtels-restaurants (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	0%
Commerce (0 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	0%
Enseignement-recherche (66 GWh)	2000	57% ●	49%	450 000	53% ●	48%
Habitat communautaire (12 GWh)	300	8%	10%	70 000	8%	9%
Santé action sociale (8 GWh)	100	3%	4%	30 000	4%	5%
Sport-loisirs-culture (6 GWh)	200	4%	4%	30 000	3%	2%
Transport (1 GWh)	<100	0%	0%	<10 000	0%	0%
Au sein du parc privé assujetti	6 200 locaux			5,994 Mm²		
Bureaux administration (230 GWh)	1900	31%	29%	990 000	17%	17%
Cafés-hôtels-restaurants (265 GWh)	600	9%	7%	830 000	14% ●	8%
Commerce (424 GWh)	1900	30%	28%	1 780 000	30% ●	26%
Enseignement-recherche (91 GWh)	400	7%	9%	600 000	10% ●	16%
Habitat communautaire (77 GWh)	300	5%	6%	400 000	7%	5%
Santé action sociale (161 GWh)	400	6%	8%	660 000	11% ●	16%
Sport-loisirs-culture (146 GWh)	600	10%	9%	630 000	11%	10%
Transport (26 GWh)	100	2%	2%	100 000	2%	2%
Au sein du parc privé non assujetti	29 500 locaux			4,218 Mm²		
Bureaux administration (241 GWh)	8500	29%	29%	990 000	24%	24%
Cafés-hôtels-restaurants (191 GWh)	3700	12%	10%	590 000	14% ●	10%
Commerce (263 GWh)	7200	24%	27%	1 180 000	28%	29%
Enseignement-recherche (57 GWh)	2200	7%	9%	380 000	9%	12%
Habitat communautaire (64 GWh)	2600	9%	9%	340 000	8%	7%
Santé action sociale (60 GWh)	1300	4%	6%	250 000	6%	8%
Sport-loisirs-culture (98 GWh)	3400	12% ●	8%	380 000	9%	8%
Transport (26 GWh)	600	2%	2%	100 000	2%	2%

(XX GWh) = Consommation énergétique de la catégorie

● ● = Écart Département / Région important

Annexe : définitions des indicateurs



Surfaces :

Energie Demain : Les données de surfaces sont appréhendées selon la surface chauffée du local. Elles sont estimées à partir des fichiers Opendata mobilisés dans le cadre de la modélisation Enerter Tertiaire (notamment Open Street Map, Plan Cadastral Informatisé et BD Topo IGN) avec une opération de redécoupage en différents locaux en fonction des occupations.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les données correspondent aux surfaces des parties principales et secondaires couvertes renseignées dans le cadre des impôts fonciers. Les surfaces des parties principales correspondent aux surfaces essentielles à l'activité du local (ex : pièces, salles de réunion, sanitaires, couloirs, locaux de réserve). Les parties secondaires sont les espaces au potentiel commercial plus faible (ex : pour les commerces : cuisines, réserves, chaufferies, pour les bureaux : armoires électriques, locaux d'archives).

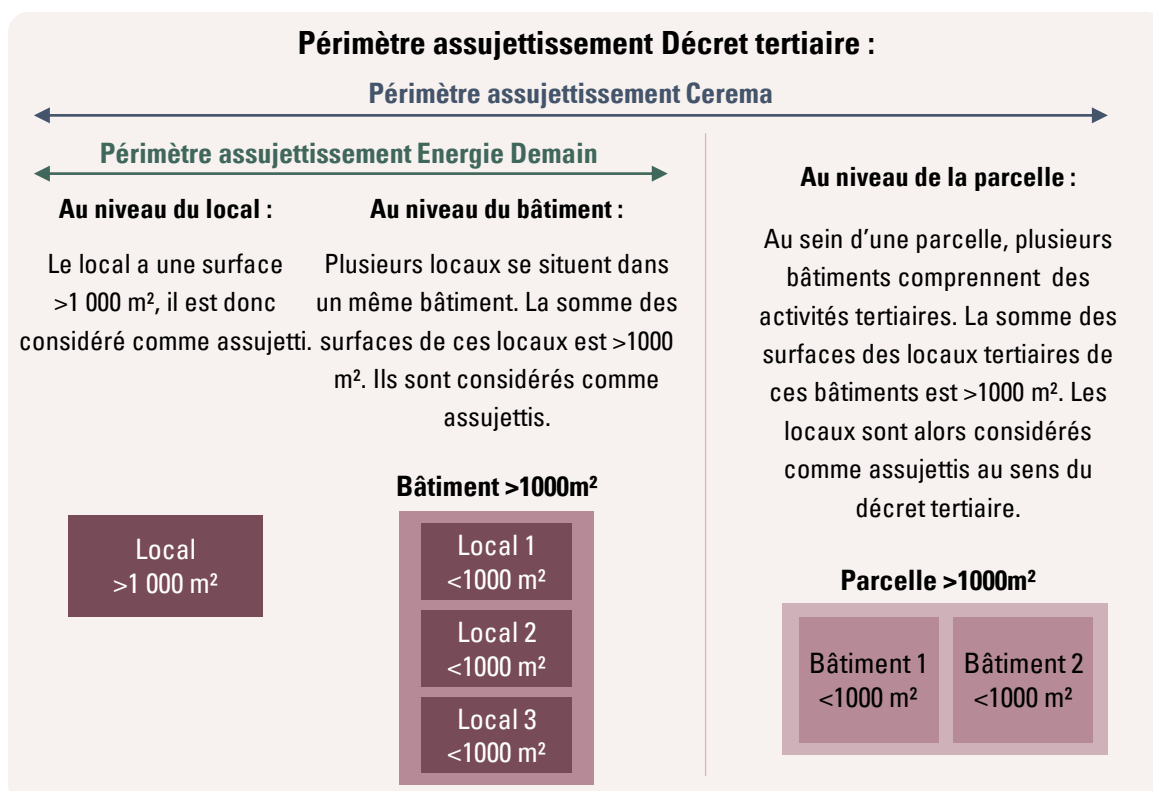


Assujettissement :

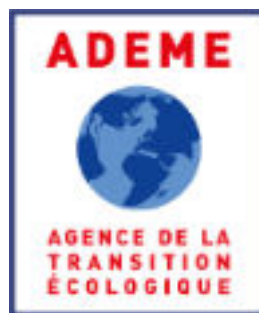
Un local est dit assujetti lorsqu'il répond aux critères présentés dans le décret tertiaire définissant le périmètre de l'obligation de réduction de la consommation énergétique d'ici 2050. Il s'agit des bâtiments, parties de bâtiments, ou ensemble de bâtiments hébergeant des activités tertiaires d'une surface ≥ 1000 m². L'assujettissement peut donc être défini au niveau du local, du bâtiment ou de la parcelle (voir schéma ci-dessous). Cf. [FAQ d'OPERAT](#) pour davantage de détails.

Energie Demain : La base de données Energie Demain permet, de manière théorique, de distinguer les locaux assujettis aux niveaux « Local » et « Bâtiment ». Le niveau « Parcelle » n'est cependant pas pris en compte, du fait de l'absence de données suffisantes pour le modéliser. Le pourcentage de locaux assujettis peut donc être sous-estimé, du fait de la non prise en compte de ce niveau parcelle.

Cerema Eco Energie Tertiaire : les 3 niveaux d'assujettissement potentiel « local », « bâtiment », « parcelle » sont pris en compte.



Etude financée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes



Réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes



04-72-61-06-30 | contact@cercara.fr
www.cercara.fr | www.cerc-actu.com
Suivez-nous : @cerc_ara

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à la quelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Les membres et partenaires de la CERC



AQC Lyon, AURA HLM, BTP Banque Lyon, CCI région Auvergne-Rhône-Alpes, CCI Savoie, CRPI Auvergne, DDT 01, DDT 03, DDT 07, DDT 15, DDT 26, DDT 38, DDT 42, DDT 43, DDT 63, DDT 69, DDT 73, DDT 74, Fédération du BTP 01, Fédération du BTP 03, Fédération du BTP 26/07, Fédération du BTP 38, Fédération du BTP 42, Fédération du BTP 43, Fédération du BTP 63, Fédération du BTP 69, Fédération du BTP 73, Fédération du BTP 74, Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes, FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Habitat FFB AURA, Métropole de Lyon, Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes, Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes, UNGE Rhône-Alpes, UNTEC Rhône-Alpes Auvergne